

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 OCTOBRE 2008

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, BURY Denis, GUYOT Philippe, GUIGNERET Franck, HEINIS Isabelle, RIZZI Gabrielle, SAILLARD André.

Excusés : MACLE Laurent, NICOD Patrick

Absent : aucun

Date de convocation : 07 octobre 2008

Secrétaire de séance : Alain MAIGROT

**1. Renouvellement du réseau d'eau potable**

Le maire fait le point sur la fin du chantier concernant la conduite d'eau principale, lequel devrait se terminer en début de semaine 43. Il a demandé à l'entreprise d'intervenir sur deux autres fuites constatées durant les deux dernières semaines.

Concernant ce même chantier, il propose de donner un avis favorable à l'avenant au marché passé en mai dernier, suite au contrôle réalisé par les services de la DDAF. (Vote à l'unanimité pour la somme de 8 998 €)

**2. Voirie**

Les services de la DDE proposent de rencontrer le Maire le mardi 21 Octobre pour évoquer avec lui et les Conseillers concernés la traversée d'agglomération. Après cette réunion, le Conseil envisage de passer par une lettre de commande pour le choix du maître d'œuvre. La DDE devrait apporter un chiffrage approximatif des travaux lors de cette réunion.

**3. Urbanisme**

Le maire donne compte rendu de la réunion qui a rassemblé tous les acteurs concernés par les questions soulevées depuis plusieurs mois concernant le POS du village.

Une révision simplifiée de ce dernier pourrait concerner l'intégration en zone UA des parcelles 257, 365, 384, 385 et 263 situées au bord de la rue de la Roche. Des modifications du POS pourraient intégrer en zone UA des parcelles UB de 56 à 59 et 70 à 72 situées en haut du village pour une densification du bâti.

Il est aussi envisagé d'intégrer en zone NC la zone réservée à une activité artisanale ou industrielle qui n'a fait l'objet d'aucune demande à ce jour.

Le Maire propose d'intégrer en zone UX la zone communale ND située en Beauregard nord qui permettrait de construire des hangars afin d'abriter les engins agricoles et viticoles des habitants du village

Un débat s'est engagé pour répondre à l'éventuel besoin d'urbanisation à la sortie du village. Un tel projet supposerait un niveau d'exigences et de contraintes très important. Il nécessite aussi d'analyser les vrais besoins en matière d'habitat, en fonction des enjeux que cela représente pour le village. Au terme de ce débat, il est convenu d'attendre les propositions de l'architecte conseil qui travaillera sur les volumétries des projets en question.

Un groupe de travail pour la révision simplifiée ou la modification du POS sera constitué afin de faire des propositions à intégrer dans le budget 2009.

**4. Nomenclature des rues du village et numérotation**

Suite au travail réalisé par la commission, il est décidé de retenir les propositions de cette dernière. La nomenclature des rues actuelles ne sera pas modifiée. Les rues ne possédant pas de nom se sont vu attribuer les intitulés suivants : rue de l'Abbaye, rue de la Bargine, rue du Prieuré, rue de la Tour, rue du Puits de Saint Pierre, chemin des Pénitents Noirs, chemin du Réservoir, et place de la Mairie. Une numérotation de chacune des maisons sera bientôt proposée, à la demande de la Poste. (Voté à l'unanimité)

**5. Subvention pour l'aménagement de l'atelier municipal**

Une subvention en date de l'année 2004 pourrait à ce jour être sollicitée. Le prochain Conseil décidera de son utilisation.

## **6. Réglementation pour les affouagistes**

Le montant de la participation des habitants de Château-Chalon pour l'obtention d'un affouage est fixé à la somme de 38€ pour l'année 2008. Chaque affouagiste devra signer le nouveau règlement avant d'engager les travaux sur la parcelle qui lui a été attribuée.

## **7. Patrimoine**

L'opération "Lever le voile" conduite lors des journées du patrimoine a connu un succès mérité. Le Maire remercie au nom de la Commune toutes celles et ceux qui se sont impliqués à cette occasion. Si chacun des financeurs accepte le montant de sa participation, il restera 265€ (240€ CG39, 480€ CRFC, 240€ Commune, 240€ ASPECC). Le Conseil souhaite que les 265€ restants soient partagés entre les associations et la Commune. Un courrier sera adressé à l'ASPECC pour envisager le suivi de cette opération avec le Fondation du Patrimoine.

## **8. Repas de la Commune**

Il aura lieu le 19 octobre à la salle des Amis de Château-Chalon. Préparation de la salle le samedi matin à 9h00, installation de la table le samedi à 14h00, apéritif à partir de 12h00 le dimanche. Le traiteur retenu sera la Maison Pernin à Lons le Saunier.

## **9. Salaire du cantonnier à verser à la commune du Vernois**

Le Maire s'est inquiété de ne pas recevoir plus régulièrement la part du salaire et des charges concernant le cantonnier partagé entre la Commune du Vernois et de Château-Chalon. Depuis juillet 2007, la Commune du Vernois avait omis de demander les remboursements, ce qui n'est pas sans poser problème au niveau du budget 2008 qui devra assumer 6 mois de l'année 2007. Un accord amiable pourrait être passé.

## **10. Location du studio de la Cure**

Le studio de la Cure a été loué (265€ par mois) à compter du 10 octobre à Mr Philippe BARBE qui a choisi d'améliorer ce lieu moyennant la fourniture du papier peint, des peintures par la Commune. Le Conseil donne son accord (une abstention) concernant le principe de cette location.

## **11. Retraite de Michel Macle**

Le Conseil Municipal a tenu à remercier Michel Macle pour tous les travaux réalisés au service de la Commune durant de nombreuses années. Après les remerciements du Maire et la remise d'un petit cadeau, un apéritif a permis un échange sympathique. Compte tenu de l'amélioration réalisée pour le réseau, le captage et le traitement au château d'eau, Michel Macle a offert ses services bénévoles pour continuer à s'occuper de la gestion de l'eau pour le village. Antoine assurera le reste du travail en attendant une solution.

## **12. Questions diverses**

- Compteurs d'eau : les compteurs qui ne fonctionnent plus seront changés dans les semaines à venir et pris en charge par la Commune.
- Le Maire évoque la lettre de l'ASPECC dont tout le monde a eu connaissance et qui invite la municipalité à la plus grande vigilance sur les questions liées au patrimoine.
- Affaire Geneletti : M. Geneletti est prêt à prendre en compte les conseils et recommandations qui lui seront fournis concernant sa pré-enseigne.
- Il sera fait appel à l'entreprise Richard FENIET pour diverses interventions à l'alambic, à l'atelier municipal, sur les compteurs d'eau et dans le logement de l'école (cheminée).
- La dégradation observée sur une ogive dans la nef droite de l'église nécessite un diagnostic plus précis avant d'envisager une intervention.

*Les prochaines réunions du conseil municipal sont prévues les :*  
**14 novembre 2008 à 20h30 et 18 décembre 2008 à 20h30**